



**PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Louise le 2 juin 2026 à 20 h 00, en la salle du Conseil municipal, située au 80, route de la Station à Sainte-Louise et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Bruno Jean
Siège #2 - Mireille Forget
Siège #3 - Jenny Dufour
Siège #4 - Marc-André Dufour
Siège #5 - Patrick Hamel
Siège #6 - Alain Bois

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Véronique Brillant, mairesse. Est aussi présente, Mme Margot Rossignol à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

2026-06-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et de laisser le point 13. VARIA ouvert.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026
- 4 - CORRESPONDANCE
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 5.1 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
 - 5.2 - SERVICE INCENDIE
 - 5.3 - CÈDRE
 - 5.4 - MARCHÉ AUX CAISSONS
 - 5.5 - BIBLIOTHÈQUE
 - 5.6 - LOISIRS CULTURE ET FAMILLE
 - 5.7 - AUDIT
 - 5.8 - MRC - RÉUNION DES MAIRES
- 6 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES
 - 6.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2026
- 7 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 8 - DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT
- 9 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS
- 10 - AVIS DE MOTION, DÉPÔTS ET PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENT
 - 10.1 - AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT, LE DÉNEIGEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
- 11 - AFFAIRES COURANTES
 - 11.1 - EMBAUCHE DE M. KADER BAFOUTCHE AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT
 - 11.2 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AUX BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES
 - 11.3 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU DÉNEIGEMENT ET À L'OCCUPATION D'ESPACE POUR ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION
 - 11.4 - REMERCIEMENTS À MADAME PAULETTE MICHAUD POUR SON ENGAGEMENT BÉNÉVOLE
 - 11.5 - APPUI AU PROJET « SENTIERS DES CRÊTES - MOBILISATION DU MILIEU ET PROJET-PILOTE »
- 12 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS
- 13 - VARIA

- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-06-02

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par le *Code municipal du Québec*, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 mai 2026, en ont pris connaissance et ainsi dispensent d'en faire lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jenny Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter ledit procès-verbal, tel qu'il apparaît au Registre des procès-verbaux de la Municipalité.

4 - CORRESPONDANCE

5 - RAPPORT DES COMITÉS

5.1 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Travaux prévus en juin.
Ponceau de la route Elgin: 15 juin 2026
Travaux traverse CN / route de la Station: 18 juin 2026
Abat-poussière: 4 juin 2026

5.2 - SERVICE INCENDIE

Achat de trois (3) batteries pour le camion autopompe.

5.3 - CÈDRE

Garden partage prévu le 7 juin 2026.

5.4 - MARCHÉ AUX CAISSONS

5.5 - BIBLIOTHÈQUE

5.6 - LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

Réparation en cours pour le terrain de pickle ball.
Gala de musique canadienne le 21 juin 2026.
Activités de la Fête nationale le 24 juin 2026 et musique par Yannick Lavoie.

5.7 - AUDIT

M. Alain Bois déclare avoir vérifié l'ensemble des transactions effectuées au cours du mois de mai 2026 avec M. Bruno Jean, le 2 juin 2026, et que les revenus et dépenses sont conformes à la réalité.

5.8 - MRC - RÉUNION DES MAIRES

Demande de révision de l'entente en environnement en lien avec la tordeuse d'épinette.

6 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

2026-06-03

6.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2026

Il est proposé par M. Bruno Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver, telle que déposée, la liste des comptes payés au cours du mois de mai 2026 ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2026, pour les montants suivants, savoir :

- Comptes payés au cours du mois de mai 2026: 40 249.60\$
- Comptes à payer pour le mois de juin 2026: 15 241.10\$
- Total des salaires pour le mois de mai 2026: 21 106.17\$

Les listes de dépenses mensuelles et incompressibles sont disponibles, sur demande, au bureau municipal.

Les comptes payés et les salaires versés au cours du mois de mai 2026 et ceux à payer pour le mois de juin 2026 ont été vérifiés par le Comité d'audit, le 2 juin 2026.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles et suffisants pour assumer les dépenses apparaissant à la liste des comptes à payer et à celle des déboursés pour le mois de juin 2026.

Margot Rossignol
Directrice générale et greffière-trésorière

7 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

2026-06-04

8 - DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

2026-06-05

9 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS

2026-06-06

10 - AVIS DE MOTION, DÉPÔTS ET PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENT

10.1 - AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT, LE DÉNEIGEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Je, soussignée, Mireille Forget, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant la circulation, le stationnement, le déneigement et la sécurité routière.

Ce règlement vise notamment à regrouper, harmoniser et moderniser les dispositions municipales relatives à la circulation, au stationnement, à la signalisation, aux opérations de déneigement, aux restrictions de circulation et à la sécurité des usagers de la route, tout en abrogeant les règlements antérieurs portant sur ces mêmes sujets.

Il vise également à ajouter un arrêt obligatoire à l'intersection de la route Gaspard et du 4e Rang Est et à modifier la limite de vitesse de la rue de la Haute-Ville afin de la faire passer de 50 km/h à 30 km/h.

11 - AFFAIRES COURANTES

2026-06-07

11.1 - EMBAUCHE DE M. KADER BAFOUTCHE AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut nommer, par résolution, des représentants pour l'application des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement est responsable de l'application des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) ainsi que tout règlement dont l'application lui a été confiée par le conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Kader Bafoutche au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement pour l'application des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) ainsi que tout règlement dont l'application lui a été confiée par le Conseil municipal.

2026-06-08

11.2 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AUX BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE 9531-1387 QUÉBEC INC. est désormais propriétaire de l'immeuble portant le numéro 4 481 084 au cadastre du Québec pour l'avoir acquis de La Fabrique de la Paroisse de Sainte-Louise;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Louise souhaite maintenir les usages municipaux et communautaires actuellement présents sur le

terrain appartenant à 9531-1387 QUÉBEC INC., notamment les boîtes postales communautaires et la boîte de dépôt postal;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent reconduire l'esprit de l'entente antérieure intervenue avec la Fabrique concernant l'entretien du stationnement et les responsabilités afférentes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- **QUE** le Conseil municipal autorise la conclusion de l'« Entente de localisation - boîtes postales communautaires » entre la Municipalité de Sainte-Louise et 9531-1387 QUÉBEC INC.;
- **QUE** la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

2026-06-09

11.3 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU DÉNEIGEMENT ET À L'OCCUPATION D'ESPACE POUR ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Louise exploite des antennes et équipements de télécommunication dans le clocher de l'église située sur le lot 4 481 084;

CONSIDÉRANT QUE 9531-1387 QUÉBEC INC., propriétaire de l'immeuble, accepte d'accorder à la Municipalité un droit d'occupation des espaces nécessaires dans le clocher afin de permettre le maintien et l'exploitation des équipements de télécommunication municipaux;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie, la Municipalité accepte d'assurer le déneigement des accès, aires de circulation et espaces de stationnement du terrain appartenant à 9531-1387 QUÉBEC INC., à l'exclusion des entrées piétonnières, trottoirs, escaliers, portes d'accès et de tout travail de pelletage manuel;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent formaliser les modalités de cette entente par écrit.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jenny Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- **QUE** le Conseil municipal autorise la conclusion de l'« Entente relative au déneigement et à l'occupation d'espace pour antennes de télécommunication » entre la Municipalité de Sainte-Louise et 9531-1387 QUÉBEC INC.;
- **QUE** la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

2026-06-10

11.4 - REMERCIEMENTS À MADAME PAULETTE MICHAUD POUR SON ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

CONSIDÉRANT QUE Mme Paulette Michaud a assuré, pendant de nombreuses années et à titre entièrement bénévole, l'entretien des plates-bandes municipales;

CONSIDÉRANT QUE son dévouement, sa générosité et sa patience ont contribué à l'embellissement du milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement soutenu a permis aux citoyens et aux visiteurs de profiter de plates-bandes fleuries et soigneusement entretenues au fil des saisons;

CONSIDÉRANT QUE Mme Michaud a annoncé son intention de mettre un terme à cette implication bénévole.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- **QUE** le Conseil de la Municipalité de Sainte-Louise transmette à Mme Paulette Michaud de sincères remerciements pour les nombreuses années consacrées bénévolement à l'entretien et à l'embellissement des plates-bandes municipales;
- **QUE** la Municipalité lui témoigne toute sa reconnaissance pour son engagement exemplaire au service de la communauté.

11.5 - APPUI AU PROJET « SENTIERS DES CRÊTES - MOBILISATION DU MILIEU ET PROJET-PILOTE »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Louise est responsable d'un réseau de sentiers de ski de fond et de raquette qui contribue depuis plusieurs années à l'attractivité de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Sentiers des crêtes » présenté par Terra Terre, Solutions Écologiques, vise la création d'un réseau régional de sentiers de longue randonnée traversant la MRC de L'Islet d'est en ouest, incluant un passage sur le territoire de Sainte-Louise;

CONSIDÉRANT QUE près de 80 personnes ont participé à une soirée de mobilisation tenue à Sainte-Louise le 11 février 2026 et que ce projet a suscité un vif intérêt;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité manifeste son ouverture à étudier l'intégration éventuelle de ce futur sentier au réseau municipal, sous réserve des ententes, autorisations et conditions qui pourraient être requises;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité voit favorablement la mise en place d'une expertise régionale en matière de développement, d'aménagement et d'entretien de sentiers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mireille Forget et et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Louise appuie le projet « Sentiers des crêtes – Mobilisation du milieu et projet-pilote » porté par Terra Terre, Solutions Écologiques;
- **QUE** la Municipalité confirme son intérêt à participer aux prochaines étapes de réflexion et de concertation de ce projet régional de sentiers de longue randonnée;
- **QUE** cet appui ne constitue pas un engagement financier de la Municipalité ni une autorisation formelle d'utilisation des terrains municipaux, lesquels feront l'objet d'analyses et d'approbations distinctes, le cas échéant.

12 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chaque personne, siégeant comme élu au sein du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Louise doit divulguer toute obligation, tout engagement, toute relation ou tout intérêt qui pourrait constituer un conflit d'intérêts, ou qui pourrait être perçu comme tel, dans le cadre de ses opérations pour lesquelles il obtient un appui moral ou financier de la part de la Municipalité.

Aucun conflit d'intérêt n'est à déclarer.

13 - VARIA

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jenny Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est 20h28.

Véronique Brillant
Mairesse

Margot Rossignol
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, soussignée, Véronique Brillant, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Véronique Brillant
Mairesse

